



Asnières-sur-Seine

## Communiqué de la Mairie d'Asnières-sur-Seine

Depuis quelques jours certains médias - dont *Le Parisien* - **diffusent ce qu'ils prétendent être des extraits d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France**, relatif à la ville d'Asnières.

Après complète vérification, il s'avère que **les éléments publiés dans ces journaux ne sont pas les documents** remis par la Chambre Régionale des Comptes au Préfet des Hauts-de-Seine, au Trésorier Payeur Général du Département et au Maire d'Asnières-sur-Seine.

*Le Parisien* **avait pourtant été prévenu** par la Mairie d'Asnières, dès le 30 novembre dernier, que les éléments dont il disposait ne constituaient pas le document officiel.

Malgré cela, ce journal a pris la **lourde décision d'enfreindre la loi du 21 décembre 2001**.

Ce média, ainsi que ceux qui **colportent en toute illégalité ces informations tronquées**, s'exposent à des poursuites judiciaires, pénales et civiles.

Cette action est **clairement délibérée** en ce qu'elle survient après le 1<sup>er</sup> décembre 2007 alors que **la loi de 2001 ne permet pas à la Mairie de répondre sur le fond aux diverses allégations contenues dans l'article**, puisque toute communication à cet égard est dorénavant interdite en raison de la proximité des élections municipales.